

CIRCULATION DE L'INFORMATION

Engager des relations avec les Inspecteurs du Recouvrement des différents services de contrôle.
Prendre en compte les observations et demandes des Inspecteurs du Recouvrement.

VEILLE DE L'INFORMATION

Organiser une veille de l'information et assurer sa diffusion aux adhérents par mail ou courrier dans tous les domaines concernant les Inspecteurs du Recouvrement : général, professionnel, juridique, etc.
(source : Web, sites de l'administration, informations des adhérents, listes de discussion ...)

OBSERVATOIRE

En décembre 2002, l'A.D.I.R. a mis en place, au moyen d'un questionnaire, un observatoire des conditions de travail dans les différents services de contrôle.

La contribution et la participation des Inspecteurs du Recouvrement adhérents à l'association, permet d'enrichir cet observatoire d'année en année, afin de mieux évaluer notre environnement professionnel et nos conditions d'activités.

RECONNAISSANCE PROFESSIONNELLE

Contribuer à faire connaître les intérêts professionnels et collectifs des Inspecteurs du Recouvrement auprès des Fédérations Syndicales et des Représentations du Personnel de Sécurité Sociale (Ucanss, Acooss, Commissions nationales, etc.)

Assurer une meilleure structuration et une meilleure représentation des intérêts professionnels des Inspecteurs du Recouvrement auprès des Instances de Direction et de Tutelle.

Suivre et contribuer à l'aboutissement des revendications sur les conditions de travail, la classification des emplois, le déroulement de carrière, la formation professionnelle, etc.

RESTRUCTURATION DU RESEAU

Veiller et surveiller les évolutions de notre métier pour en préserver les valeurs, tout en étant au service de la collectivité et des intérêts des cotisants.

S'opposer à l'éclatement du déroulement de carrière des Inspecteurs du Recouvrement tel qu'il s'annonce après la réorganisation du contrôle mise en place par la COG.

Exercer un rôle d'alerte auprès des partenaires sociaux lorsque cela est nécessaire.

FORMATION PROFESSIONNELLE

Assurer l'homogénéité de l'accès à la formation professionnelle des Inspecteurs du Recouvrement de toutes les U.R.S.S.A.F.